

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors d'une séance générale du conseil d'arrondissement de LaSalle, qui sera tenue le 2 mars 2009, à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle, conformément au règlement sur les dérogations mineures 2101, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2098 concernant l'immeuble suivant :

1. Espace de jeux extérieur
8700 boulevard Champlain

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un espace de jeux extérieur sur la propriété localisée au 8700 boulevard Champlain, alors que selon l'article 6.2.8.3.1 du règlement de zonage 2098, un espace de jeux extérieur doit être aménagé sur le terrain où est offert le service de garde, soit au 8630 rue Centrale.

Lors de cette séance du 2 mars 2009, à 19 h 30, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.

DONNÉ À LASALLE, ce 19 février 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

At a general session of the LaSalle Borough Council to be held on March 2, 2009, at 7.30 p.m., in the Council Room, 55, avenue Dupras, LaSalle, in conformity with minor exemptions bylaw 2101, the Council will render a decision on the application for minor exemption from the provisions of zoning bylaw 2098. The immovable affected is:

1. Playground
8700 boulevard Champlain

This request for a minor exemption is to allow the installation of a playground on the property located at the 8700 boulevard Champlain, whereas according to article 6.2.8.3.1 of zoning bylaw 2098, a playground must be installed on a property where surveillance is provided namely 8630 rue Centrale.

At this regular session to be held on March 2, 2009, at 7.30 p.m., any interested person may be heard by council with regard to the applications of the said minor exemptions.

GIVEN AT LASALLE on February 19, 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

